

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/04

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Projet de convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale portant sur l'expérimentation dans quatre collèges de Seine-et-Marne de Manuels Numériques en 6e et en 5e.

Il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation du Ministère de l'Éducation nationale pour continuer, dans les classes de 5e sur l'année scolaire 2010-2011, l'expérimentation de manuels numériques, entamée sur l'année scolaire 2009-2010, dans les classes de 6e de quatre des dix collèges expérimentaux du volet TICE du Projet Éducatif Départemental, le Collège du 21^{ème} siècle. La synergie entre ces deux opérations doit permettre leur enrichissement mutuel sans incidence financière sur le budget départemental tout en contribuant au développement de pédagogies numériques et innovantes. Cette première phase a fait l'objet d'un projet de convention approuvé par le Conseil général de Seine-et-Marne lors de sa séance du 25 septembre 2009 et portant sur l'année scolaire 2009/2010. La poursuite de l'expérimentation en 5e nécessite un nouveau projet de convention pour l'année scolaire 2010/2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 30 avril 2009, relative au Projet Éducatif Départemental, le Collège du 21^{ème} siècle,

VU la délibération du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 25 septembre 2009 et relative à la conclusion d'une convention avec l'Etat sur l'expérimentation de Manuels numériques en classe de 6^e dans quatre collèges publics seine-et-marnais,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

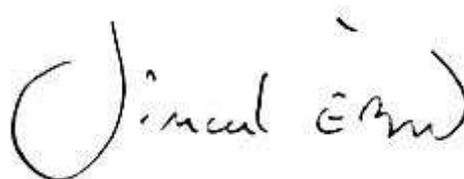
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention, tel que joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Rectorat de l'Académie de Créteil et relatif à l'opération «Expérimentation de Manuels numériques en classes de 6^e et de 5^e dans quatre collèges publics seine-et-marnais » ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer cette convention au nom du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ